

6 millions de malentendants

Le magazine des associations de devenus sourds ou malentendants **38**

- **Effets du confinement en EHPAD**
- **Quelle communication avec les masques ?**
- **Audition Québec :
Informer et sensibiliser les Québécois**



Nos lecteurs nous écrivent

Les courriers reçus à propos du sous-titrage à la télévision

• Où en est-on du sous-titrage à la télé? Surtout en chaînes publiques 2, 3, 4! La 5 est correcte. La 2 est nulle et la 3 n'en parlons pas, sauf quelques téléfilms. C'est honteux de payer une redevance aussi chère pour un service minable. Mais c'est le service public qui vit avec nos impôts.

■ Jean-Pierre (84)

• J'ai regardé les interventions du président et je me pose une question: comment se fait-il que lui seul ait le droit d'utiliser ce système car pour les interventions des ministres, il n'y en a pas eu.

J'ai acheté des DVD de films français. Certains ont des sous-titres pas en français (car pour eux, il n'y a pas de malentendant en France) D'autres n'ont aucun sous-titre!

■ G Douchet (59)

• « *En progrès, peut mieux faire...* »: voilà ce que je pense du sous-titrage à la télévision.

En effet le sous-titrage rend accessible les émissions à tous les sourds et malentendants, quel que soit le niveau de surdité. Des progrès restent à faire sur deux points:

- **Généraliser le sous-titrage**, certains films ou certaines émissions, par exemple sur LCP ou les infos régionales. Nous avons demandé à FR3 Auvergne pourquoi l'ensemble du journal n'était pas sous-titré. Elle a répondu rapidement et poliment que c'était une question de moyens!

- **Améliorer la qualité et la rapidité**. En effet quand le décalage est trop important, cela gêne la compréhension. Parfois nous constatons que le sous-titrage apparaît avant le discours, ce n'est pas très gênant et nous savons ainsi que l'émission est enregistrée.

Commentaire de la Rédaction

Les réponses à notre question posée dans le numéro d'avril dernier, nous incitent à mettre ce sujet important en thème du dossier du prochain numéro. Nous souhaitons faire un historique et une partie technique du sous titrage.

Merci aux lecteurs qui ont des archives à ce sujet, ou des connaissances techniques, de prendre contact avec la Rédaction: redaction-6mm@surdifrance.org



Nos lecteurs ont fait connaissance de Kim Auclair dans le numéro 27.

Elle est aussi l'auteur du guide québécois pour les entreprises, paru dans le numéro de janvier.

Elle vient de publier une BD que nous vous recommandons.

Pour moi c'est un critère de choix des émissions. Le sous-titrage vient en complément de la lecture labiale et de la technologie Bluetooth mais n'oublions pas que, pour certains, c'est le seul moyen de comprendre la télévision ou le cinéma.

■ Madeleine (63)

• La Chaîne Parlementaire (LCP) est une chaîne publique je suppose, mais elle n'est toujours pas accessible pour beaucoup de malentendants. Lors du Grand Débat de 2018, l'ADSM du Nord, (et probablement d'autres associations de malentendants) l'avait demandé avec insistance. Les programmes du soir me semblent souvent très intéressants et nous changeraient intelligemment des 2-3 meurtres par soirée des autres chaînes sous-titrées. Bucodes-SurDiFrance pourrait-il lancer un appel? La loi d'accessibilité date initialement de 2005 et nous sommes en 2020!

■ Hettie Aroux (76)

• Comment les chaînes TV justifient-elles que le sous-titrage malentendant ne soit pas accessible en REPLAY? Je soupçonne une intention mercantile. Quelle est votre position sur ce sujet?

■ Marc Baudrey

Rectificatif

Numéro 37, page 21, dans l'article sur Virginie Pesin, Dans les deux lignes au-dessus de la photo, quelques mots ont été bousculés! Il faut lire: *Il permet à l'éducation auditive, à l'apprentissage/perfectionnement de la parole et du langage oral de se développer naturellement chez les tout-petits et jeunes.* La Rédaction présente ses excuses à Virginie.



Écrivez-nous à:

courrierlecteurs@surdifrance.org

Sommaire

Courrier des lecteurs 2

Éditorial 3

Vie associative

- Surdi 34 en visio-permanences 4
- **Bulletin d'abonnement** 4
- Une gazette pour créer du lien 5
- Confinés et déconfinés en Ile-de-France 6
- Les visio-séances d'entraînement à la lecture labiale 7
- Les effets délétères du confinement en EHPAD 8

Dossier

- **Quelle communication avec les masques?** 10
- La marque de l'invisible: virus, surdit , m me combat! 10
- La crise sanitaire du COVID 19 et nous 11
- Actions des associations et des partenaires 12
- Les visi res dans les associations 13
- Paroles de malentendants 14
- Faire un stage de lecture labiale masqu ? 16
- Ici Avignon! 16

Appareillage

- Une enqu te qui fait couler beaucoup d'encre... 17
- **Don au Bucodes SurdiFrance** 18

Sant -M decine

- Bravo aux sourds pour leur  coute, c'est beau! 19

T moignage | Reportage

- Ma vie de Robinson Cruso  confin e 21
- Quelques moments de la vie d'une malentendante 22

Pratique

- **Fiche B.A.-Ba n 19:** Les visioconf rences c t  technique 23
- **Fiche B.A.-Ba n 20:** Les visioconf rences c t  animation 24
- **SURDI Kids:** Facebook, Instagram, TikTok ou d'autres r seaux sociaux? 25
- Acc s   la justice des personnes atteintes de surdit  26

Europe | Internationale

- Audition Qu bec: Informer et sensibiliser les Qu b cois 28

Culture

- Le cin ma sur sa terrasse 30
- S rie Skam France 31



6 millions de malentendants

est une publication trimestrielle de l'ARDDS (r alis e en commun par le Bucodes SurdiFrance et l'ARDDS) Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris - Ce num ro a  t  tir    2500 exemplaires

Directrice de la publication: Fr d rique Martini • R dactrice en chef: Aisa Cleyet-Marel • R dactrices en chef adjointes: Anne-Marie Choupin, Maripaula Peysson. Ont collabor    ce num ro: Christian Giordano, ARDDS 38, ARDDS Ile-de-France, Nicolas Herv , Aisa Cleyet-Marel, Maripaula Peysson, Anne-Marie Choupin, Nelly Sebti, L' quipe des stages, Claude Vajda, Claire de Cambourg, Suzy, Yann Griset, Christian Guittet, Jeanne Choquette, Rachel Poirier, Claude Lienhard • Cr dit photo et dessin: Luc Vasseur, Ren  Cottin, Rachel Poirier, Michel Roussy, Surdi15, Claude Choupin, Christian Giordano • Couverture: photo Mady Soutrenon • Mise en page et impression: Ouaf! Ouaf! Le marchand de couleurs • 16, passage de l'Industrie - 92130 Issy-les-Moulineaux • T l.: 0140 930 302 - www.lmdc.net • Commission paritaire: 0621 G 84996 • ISSN: 2118-2310

Comment g rer le sentiment de **perdre ses rep res**?

On devrait se sentir mieux depuis le 11 mai, jour de d confinement!

Or force est de constater que cette nouvelle p riode n'est pas plus facile   vivre que la pr c dente. Pendant le confinement et   cause de la s dentarit , notre rythme circadien  tait perturb  car tous les jours se ressemblaient. Cette perte de rep re temporel initiale n'a pas dur  pour la plupart d'entre nous, car nous avons commenc    trouver des occupations; du sport avec un coach en ligne, des activit s de jardinage ou de cuisine, de la lecture, etc. Le manque de contact direct avec ses proches, ses amis a  t  remplac  par un ersatz d' changes par mail, par SMS, par vid o.

Par contre le sentiment d'ins curit , d'angoisse, amplifi  par le flot d'informations indigestes a perdur . Tout est compliqu , aller faire ses courses et communiquer avec une caiss re masqu e et derri re une vitre en plexiglas, ne plus pouvoir avoir recours   la lecture labiale nous met dans une situation d licate et inconfortable. D'ailleurs, l'ARDDS a d  avec grand regret annuler les stages de lecture labiale. C'est un report d'une ann e!

De nombreuses initiatives ont vu le jour; des masques inclusifs, des visi res, le sous-titrage de certaines interventions gouvernementales etc. Le grand public a enfin compris en quoi consiste la lecture labiale; c'est un pas de g ant!

Dans ce num ro d' t , vous trouverez un floril ge de solutions propos es. La grande d couverte du confinement et du d confinement sera la visioconf rence! Vous verrez comment les associations se sont appropri es cette nouvelle technique.

Vous ne pouvez pas aller au Qu bec cet  t ? Le Qu bec vient   vous!

Retrouver la confiance en soi et l'enthousiasme? Toute l' quipe de **6 millions de malentendants** vous accompagnera durant cet  t  2020, qui ne ressemblera   aucun autre.

Comme Blaise Pascal on peut observer l'infiniment petit dans ce qu'on conn it, puis d couvrir l'infiniment grand! ■

Derni re minute

D j  quelques homologations de masques transparents!
Il reste   les fabriquer en s rie,   un prix raisonnable! ■

Surdi 34 en visio-permanences

Notre association, créée depuis 1985 avec plus de 325 membres actifs, est très impliquée dans les permanences pour accompagner, aider et soutenir les personnes malentendantes, devenues sourdes et sourdes avec plus de quatre permanences hebdomadaires dans différents lieux du département (de Montpellier à Béziers en passant par Palavas)

Comme nous le savons tous, la pandémie du Covid-19, nous a restreint dans tous nos déplacements certes mais aussi dans nos actions et plus particulièrement nos permanences.

Pour préserver notre santé et celle de nos proches, et afin de ne prendre aucun risque, notre conseil d'administration a décidé de remettre toutes nos activités (permanence, atelier, conférence, accompagnement...) à la rentrée de septembre et ce depuis le début du confinement ordonné par notre gouvernement.

Néanmoins, dans un souci de remplir notre objectif d'accompagnement, nous avons mis en place des visio-permanences individuelles qui ont été effectives dès le 28 mai 2020 en toute confidentialité avec nos bénévoles des permanences physiques (un tête à tête virtuel en quelque sorte).

Ce qui nous a permis de continuer nos engagements et d'être présents (à distance, virtuellement) pour rencontrer notre public et de pouvoir répondre à toutes les attentes (tant administratives, techniques que personnelles).

Très simple de fonctionnement et d'utilisation, il suffit de s'inscrire sur le lien suivant : <https://surdi-34.reservio.com>

En retour il y a automatiquement une confirmation (Mail et/ou texto) et un lien pour une connexion directe à l'heure décidée... C'est aussi simple que ça.



La connexion Visio, peut se faire via Skype (avec sous-titrage gratuit incorporé), Teams, Zoom, WhatsApp, Messenger, FaceTime, etc.

Seule contrainte, outre d'avoir l'accès à internet, avoir un ordinateur, tablette ou smartphone, une webcam et un micro en bon état de fonctionnement., ainsi que l'accès à votre boîte mail sur ce matériel.

Ainsi tous les jeudis de 14h à 18h à raison de une heure maximum par entretien, nous restons disponibles.

Cela étant dit, après la rentrée de septembre, et même si les permanences physiques reprennent, nous laisserons cette possibilité de Visio-permanence pour tous ceux qui ne peuvent se déplacer.

Christian Giordano
SURDI 34

Je m'abonne à 6 millions de malentendants

Option choisie

Abonnement annuel à tarif réduit, soit 4 numéros: 15 €
Abonnement annuel plein tarif, soit 4 numéros: 28 €

Pour bénéficier de l'**abonnement à tarif réduit**, vous devez vous abonner par l'intermédiaire d'une association ou section dont l'adresse se trouve au dos de ce magazine. Elle vous indiquera le montant de l'adhésion à ajouter.

Pour l'**abonnement plein tarif**, vous pouvez envoyer votre chèque directement :

- soit à l'ordre du Bucodes SurdiFrance, à Claude VAJDA : 32, avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon.
Renseignements à abonnement6MM@surdifrance.org
- soit à l'ordre de l'ARDDS, à ARDDS - Boîte 82, MVAC du XX^e - 18-20, rue Ramus - 75020 Paris.
Renseignements à contact@ardds.org

Nom, prénom ou raison sociale :

Adresse :

Ville :

Code postal:

Pays :

Mail :

Date de naissance:

Nom de l'association :

Une gazette pour créer du lien

La pandémie a rattrapé la section Ardds38 quatre jours avant son assemblée générale!

Il nous a fallu franchir l'étape de la stupeur et de l'incrédulité avant de se remettre en mouvement. L'annulation des activités dont un atelier d'écriture et nos difficultés de communication en télécommunication sonore ou visuelle nous ont fait nous questionner à propos de la communication écrite. La pauvreté et la tristesse des émissions radio et télé nous ont poussé à réagir. Et c'est ainsi que notre bras armé (le secrétaire) nous a proposé de mettre en page des contenus que l'on aurait envie de partager. Elle nous offrait son temps de confinement (coincée en télétravail) pour devenir l'ouvrière d'une gazette que nous avons décidé de diffuser à l'ensemble des adhérents.

Succès de l'initiative. Marie-Agnès a vu débouler des tonnes de textes, images, liens vers des vidéos, jeux, etc. à l'image de ce que chacun ressentait dans la diversité. Pas de ligne éditoriale, pas de censure (ou presque), juste du lien et un peu de cohésion dans la mise en page. Résultat, trois à quatre pages chaque jour attendues avec impatience, envie et curiosité. Il y a eu des contributions exceptionnelles (une fois sur un sujet), des suites, des séries, des portraits, des sujets plus longs étalés sur trois numéros, des coups de gueule et Marie a pris un malin plaisir à alterner jeux, blagues et sujets plus sérieux. Elle n'a pas hésité à chercher des illustrations pour égayer les textes. Les jardins de chacun n'ont jamais été autant mitraillés.



Ci-dessous quelques témoignages et réactions de nos adhérents à l'annonce de l'arrêt de notre gazette.

4
5

« Encore un immense merci pour avoir édité l'Ouïe Tendue pendant 40 jours. Nous garderons précieusement tous ces numéros sur notre PC. Nos petits enfants se souviendront dans quelques années de cette pandémie. »

« Un grand, grand merci pour cette belle aventure de l'Ouïe tendue"... un merveilleux lien d'amitié »

« Un Grand, Grand merci pour ces envois journaliers (que j'attendais tous les matins!). Cela m'a beaucoup apporté tant au point de vue culturel qu'humoristique. J'ai envie de dire: Dommage que cela s'arrête! Non je plaisante, car cela a sans doute demandé beaucoup de travail. »

« Merci encore pour ces créations très sympas, instructives, vraiment très, très agréables. »

« Tous les numéros de "l'Ouïe tendue" sont super... je les garde précieusement pour pouvoir me replonger dedans... un peu plus tard, lorsque nous aurons moins à faire! »

« Je les lis tous et je les attends avec impatience chaque matin... ils vont nous manquer à la fin de cette histoire! Merci beaucoup pour ce bien beau et sympathique partage! »



Au final, ce sont quarante numéros de « l'Ouïe tendue » qui ont été édités pour cette « quarantaine » des temps modernes (jusqu'au 10 Mai). Entre-temps nous avons appris que nos amis de l'association Valentin Haüy faisaient la même chose en envoyant chaque jour par mail une gazette à leurs sympathisants.

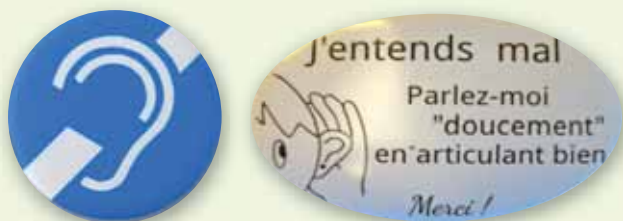
Confinés et déconfinés en Ile-de-France

Dire que le confinement fut une épreuve pour beaucoup est une évidence. Elle le fut certainement plus encore pour les plus démunis ou pour ceux qui, comme beaucoup de malentendants, se sont retrouvés coupés du monde, par l'isolement forcé d'abord, puis par le port de masques occultant la lecture labiale.

Rompre l'isolement fut le premier souci de la section ARDDS IdF. Aussi avons-nous communiqué activement et à bonne fréquence entre fin mars et début juin, par l'envoi d'une dizaine de mails circulaires aux adhérents, les informant, s'ils ne l'étaient pas déjà, des possibilités offertes par de nombreux sites, de se distraire et de se changer les idées pour ne pas sombrer dans la morosité, tout en étant au courant de l'évolution de la situation liée à la pandémie de la Covid-19, mais aussi leur proposant des outils permettant de mieux vivre le handicap dès lors que le déconfinement aura été enclenché.

Dans ce contexte, les membres du bureau de l'IdF, se sont régulièrement réunis par visioconférence, élargie à plusieurs bénévoles, afin de préparer et mettre en œuvre un certain nombre d'actions de communication.

C'est ainsi tout d'abord, qu'une campagne a été lancée pour inciter au port de ces badges que l'on connaît bien. Ils signalent et informent nos interlocuteurs sur le handicap. Une quarantaine a été distribuée gratuitement à trente-trois adhérents qui ont pu choisir parmi les deux modèles proposés (cf. ci-contre). Les nombreux témoignages, recueillis par un questionnaire de satisfaction, ont confirmé l'utilité de cet outil qui permet de faire comprendre à nos vis-à-vis, et avec le sourire, qu'ils ont à adapter leur comportement en conséquence pour que s'établisse la communication. Les stocks ont été rapidement épuisés mais une prochaine livraison est attendue, avis aux amateurs !



Dans le même esprit, une campagne intitulée « *les visières du sourire* » a aussi été lancée pour inciter à porter cette fois des visières transparentes. Bien sûr, celles-ci concernent d'avantage nos interlocuteurs que nous-mêmes, mais les porter est une bonne méthode marketing pour les faire connaître.

Un tutoriel, disponible sur YouTube, (<https://www.youtube.com/watch?v=Sk6VV4B-z4A>) a été diffusé permettant à chacun de s'en fabriquer facilement. D'autres initiatives se sont développées dont nous avons pu profiter avec bonheur. C'est ainsi qu'un atelier « *FabLab* » de Issy-les-Moulineaux a mis gracieusement à notre disposition une centaine de visières fabriquées en 3D qui sont diffusées sur demande aux adhérents.

Enfin, puisqu'il est très simple de se réunir et échanger par visioconférence, pourquoi ne pas utiliser cet outil pour relancer les cours de lecture labiale. C'est ce qui a été rapidement mis en place avec le concours de deux orthophonistes. Laure Francesconi, depuis l'Alsace et Lysiane André à Courbevoie, ont dispensé leur cours à des groupes de six à huit personnes

Mais comme on le sait, les conditions de retour à une vie et à des relations humaines normales, ne sont pas encore réunies pour permettre à nos activités de retrouver la convivialité qui fait leur attrait. Aussi toutes les occasions sont exploitées pour entretenir le contact. C'est ainsi que des bénévoles ont consacré un temps précieux à appeler les plus isolés pour les assurer de notre soutien.

Les réunions en visioconférence sont aussi aujourd'hui une opportunité de rencontre bien vécue par les participants, et la possibilité de faire des envois réguliers de mails permet de développer la diffusion d'informations appréciées par nos lecteurs. Nous avons donc décidé d'en faire un bulletin d'information hebdomadaire qui vivra jusqu'à l'été et dans lequel sont diffusées toutes les informations se rapportant aux thèmes précédemment évoqués et sur la reprise progressive de nos activités notamment culturelles. Nous en avons profité également pour diffuser sous forme de feuilleton dès le premier numéro, le passionnant dossier paru dans la revue de l'INSERM sur l'audition.

Les retours de nos adhérents sur cette communication intensive menée ces derniers mois confirment, si besoin était, que le risque d'isolement dû au confinement n'est vraiment pas une fatalité quand la solidarité est au rendez-vous.

■ ARDDS Île-de-France

Les visio-séances d'entraînement à la lecture labiale

Les responsables de la section IDF ont réagi rapidement à la détresse de certains adhérents, en organisant cette activité inédite! En un temps record, elles ont trouvé des orthophonistes volontaires, interrogé les adhérents habitués aux séances « physiques » et constitué des petits groupes.

Deux orthophonistes, Laure Francesconi et Lysiane André, ont accepté le challenge, auprès d'une quarantaine d'adhérents de la section francilienne de l'ARDDS. Six groupes d'environ sept personnes chacun ont été constitués, en fonction des niveaux des participants. Ces ateliers ont lieu les lundis fin d'après-midi et jeudis après-midi, sur l'application Zoom.

Une première étape technique était indispensable: il fallait informer les personnes intéressées, leur expliquer les manipulations à effectuer, fixer les horaires! Cette première étape était un peu anxiogène pour certains, mais dans l'ensemble, les tests se sont bien passés.

La deuxième étape: les séances!

Laissons la parole aux animatrices et aux participants

Laure est enseignante spécialisée en lecture labiale pour les adultes. Elle ne connaissait pas les participants, mais la prise de contact fut rapide:

« J'ai le plaisir de retrouver les jeudis après-midi une vingtaine de personnes pour des ateliers de lecture labiale. Après quelques sessions réalisées, je suis surprise de l'engouement que cela suscite malgré le nouveau mode de cours en visioconférence (c'est également pour moi une première dans le procédé). Les personnes à distance se laissent guider autour de différents exercices ludiques.

La dernière session a porté sur un thème à deviner: Charlie Chaplin, une vidéo à regarder et des questions en lien avec le visionnage. Je me réjouis de retrouver ces participants afin qu'ils me suivent vers d'autres aventures... toujours en lecture labiale bien évidemment! »



Lysiane, orthophoniste habituelle des groupes de Courbevoie, a poursuivi les séances qu'elle encadrait chaque lundi soir:

« Mon expérience de Lecture Labiale en visioconférence était une première. Les participants étaient tout d'abord contents de se revoir et de pouvoir continuer à travailler. J'ai été surprise de l'intérêt qu'ils portaient ensuite aux séances et de constater que cet outil s'adaptait très bien à cet apprentissage. Les séances sont conviviales, le groupe est encore plus soudé car restreint. Dommage que certains n'aient pas pu y participer faute de matériel adapté. J'ai pu conforter les acquis des débutants et continuer l'apprentissage habituel avec les autres mais avec un rythme plus soutenu. »

Quelques retours des participants de Courbevoie, enthousiastes:

« Les séances en visioconférence sont très utiles. Seule, je n'ai pas de moyen de pratiquer en dehors des cours. Si les cours ne pouvaient reprendre en présentiel à la rentrée, poursuivre ainsi me conviendrait tout à fait. »

« C'est une bonne expérience, et le résultat est surprenant de convivialité et de succès! » Ou déçus: « Hélas j'ai lâché prise à grands regrets et beaucoup d'amertume. Je ne suis pas douée et mon matériel informatique est désuet. »

Du groupe de Paris:

« C'est avec grand plaisir que je participe aux visioconférences de lecture labiale avec Laure qui s'acquitte de cette tâche avec beaucoup de sérieux et compétence. Elle nous avait envoyé par mail ou par courrier les documents nécessaires au bon déroulement de chaque séance. Ces séances à caractère ludique et culturel sont un moment très plaisant dans le déroulement de la semaine. Elles sont un bon complément aux ateliers de Marie-Annick qui me manquaient beaucoup. »

Cette expérience a été fort enrichissante pour nous tous et nous espérons pouvoir la prolonger dans les mois à venir, dès la rentrée. Le prêt de tablette est envisagé, un projet est en cours.

■ ARDDS Île-de-France

Les effets délétères du confinement en EHPAD

Les conséquences du confinement en EHPAD à cause du COVID 19, ont été importantes pour les résidents presbycousiques, soit 65 % des personnes âgées concernées.

Un grand nombre d'EHPAD du département de la Manche a bénéficié – avant l'apparition du COVID-19 – du diagnostic auditif des résidents et, pour certains, de la formation sur l'accueil et l'accompagnement des personnes âgées presbycousiques en établissement. Ceci a amélioré la compétence de leurs équipes pluridisciplinaires.

Dès le début du confinement, les cadres de santé nous ont alerté sur les difficultés de communication plus importantes au sein de leur établissement, depuis l'apparition du COVID-19 à cause du confinement en chambre des résidents et des gestes barrières, port du masque opaque et distanciation sociale.

L'ensemble des professionnels rencontrés souligne que le confinement en chambre commence à être particulièrement pesant pour les résidents, et se traduit par l'apparition de symptômes d'anhédonie¹, d'apathie, de déprime, de perte d'appétit, et dans certains cas par un syndrome de glissement.

Malgré les efforts déployés par tous pour maintenir le lien social avec les familles par des modalités nouvelles (utilisation de Skype, Messenger sur tablette et Smartphone), ces derniers constatent une accentuation des difficultés de communication et une frustration, une insatisfaction tant des familles que des résidents, dues aux difficultés de compréhension des résidents et parfois même des familles lorsque le résident a plus de 90 ans.

La réouverture des EHPAD aux familles a accentué ces difficultés du fait de la mise en place de gestes barrières incompatibles (paroi vitrée, distanciation sociale, port de masque opaque) avec une communication efficace pour des personnes âgées presbycousiques.

Ces conséquences seront d'autant plus préjudiciables que le confinement s'étalera dans le temps. Les demandes de visites de la part des familles se font de plus en plus insistantes. Ces demandes liées à des anxiétés prégnantes au sein de la société toute entière, soulignent l'importance de ce contact physique, a fortiori s'il était régulier auparavant : la rupture de ce lien est profondément déstabilisante.



Nous avons pris l'initiative dans l'urgence, avec le soutien de l'entreprise Axe Audio partenaire du Bucodes Surdifrance, de mettre à disposition gracieusement des équipements d'amplification du son (Boucle à Induction Magnétique, émetteurs/récepteurs HF) répondant aux obligations de distanciation sociale et permettant une communication optimale pour les résidents déficients auditifs. Quatorze EHPAD du département de la Manche ont ainsi bénéficié de ces moyens techniques de compensation auditive.

L'expérimentation de l'utilisation de matériel technique de compensation auditive dit « kit soignant » composé d'un émetteur et d'un récepteur HF menée auprès de plus de quarante EHPAD, 850 résidents, entre janvier 2019 et février 2020, a démontré des résultats positifs et confirmé la satisfaction des résidents comme des professionnels et des familles :





- Pour les résidents presbycousiques : en restaurant la communication et en leur permettant de participer à des activités de groupe plus facilement, avec plus de plaisir. En restaurant aussi une communication spontanée avec leur famille, avec les professionnels.
- Pour les personnels des établissements - médecins coordinateurs, animatrices, infirmières, psychologues, psychomotriciens - qui l'ont utilisé et y ont trouvé une amélioration de leurs conditions de travail : voix moins fatiguée, facilité d'utilisation du matériel de compensation, plus grande implication des résidents dans le parcours de soin, qualité relationnelle pour les professionnels et les accompagnants.

En valorisant la qualité du son reçu, en restituant une compréhension spontanée des fréquences de la parole tout en respectant les gestes barrières, sont améliorées les capacités de communication des résidents concernés. Ces derniers retrouvent le désir, le plaisir de se dire et de partager, sortant ainsi de l'isolement social accentué par le Covid-19.

L'action de l'Adsm Surdi 50

Face à cette situation urgente, l'association a alerté la Direction de la Cohésion Sociale des Territoires via la délégation à la Maison Départementale de l'Autonomie.

Nous avons, en coordination avec la Cheffe de projet prévention et innovation en faveur de l'autonomie, sollicité une subvention d'investissement de 37 027€ pour l'achat de soixante-quatre kits soignants composé d'un émetteur / récepteur HF.

En date du 8 juin 2020, la commission permanente de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée a décidé l'attri-

bution d'une aide départementale pour la totalité de ces dépenses d'investissements.

Surdi 50 sera chargée de la livraison des kits soignants dans les EHPAD. Ils devraient être mis à leur disposition début juillet.

L'association sera garante du suivi, de la bonne utilisation et de la maintenance du matériel durant la période de garantie, soit deux ans.

Une convention de mise à disposition continue et gratuite sera établie entre Surdi 50 et les établissements concernés.

Ce que Surdi 50 a initié sur le département de la Manche, chaque association de personnes malentendantes sur son territoire peut le faire.

Vous devez contacter votre Maison Départementale de l'Autonomie, ou votre Maison Départementale des Personnes Handicapées et répondre aux appels à projets de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de la personne âgée.

La crise sanitaire a démontré, une nouvelle fois, l'importance d'une coordination entre tous les acteurs et à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle Surdi 50 travaille actuellement sur la création d'outils de communication et d'élaboration de réponses appropriées aux appels à projets à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, sur la thématique de la perte d'autonomie liée à une surdité acquise. Nous avons sollicité la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie pour obtenir un financement.

■ **Nicolas HERVE**
Chargé de mission audition
Vice-président Bucodes SurdiFrance

1. L'anhédonie caractérise l'incapacité d'un sujet à ressentir des émotions positives lors de situations de vie considérées antérieurement comme plaisantes

Quelle communication avec les masques ?

De tout temps, les malentendants ont eu des difficultés de communication en milieu hospitalier du fait des masques chirurgicaux portés par le personnel. Toutefois la pandémie a mis en lumière que le recours à la lecture labiale nous est indispensable en toute situation et au quotidien. Certains ont même découvert pour la première fois leur malentendance et leurs besoins.

Dans ce dossier nous relatons les actions que les associations ont entreprises localement et sur le plan national pour trouver des solutions adaptées.

Notre regard s'est porté pendant cette période sur des choses différentes et notamment sur l'éveil de la nature au printemps, qui va être le fil conducteur de ce dossier.



La marque de l'invisible : virus, surdité même combat !



On se croise, on se salue sans y penser ; une tape sur l'épaule et la conversation démarre...

Pourtant au cours des échanges se glisse insidieusement le poids de l'intrus, il se faufile et se pose. Là le premier va gagner vos narines, la seconde vous égare ailleurs. Ce n'est presque rien au début, un peu de flou, une petite gêne...

Puis tandis que le premier s'installe dans vos poumons, l'autre perturbe la fluidité des échanges, ralentit la conversation.

Viendront ensuite les vraies difficultés, la respiration ne sera plus aussi aisée, on étouffera dans nos échanges tronqués.

Ce sera le temps de l'isolement, coincé dans sa bulle... ■

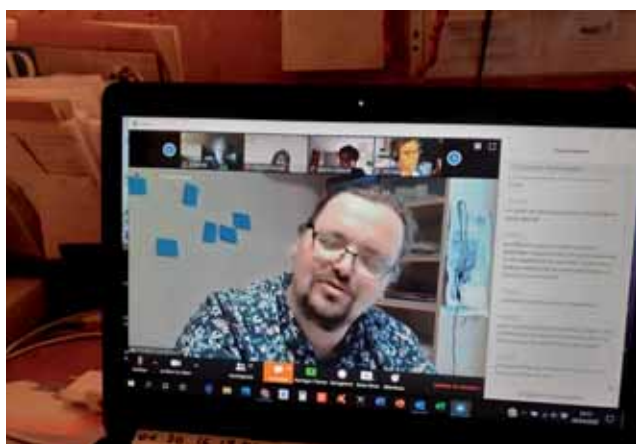
La crise sanitaire du COVID 19 et nous

Wuhan me semblait si loin, je ne me sentais pas en danger et pourtant quelques semaines plus tard le virus était déjà dans l'Est de la France et la région parisienne avec même un cluster dans le Morbihan à Auray à environ 30 kms de Lorient! L'inquiétude gagna chacun d'entre nous et le changement de cap fut immédiat : le 17 mars le confinement général est décidé par le Président de la République et les gestes barrières s'imposent pour limiter la propagation du virus, dont le port du masque opaque.

Très vite, j'ai su que le port généralisé de ce masque allait me mettre en difficulté comme tous les malentendants : ne plus pouvoir s'appuyer sur la lecture labiale générait de l'angoisse tant la perspective de l'isolement social prenait toute sa réalité. Quel serait le quotidien de tous les malentendants désormais? J'ai bien sûr pensé à tous ceux qui travaillent et pour qui l'environnement professionnel n'est pas toujours bienveillant. J'ai aussi pensé à tous ceux qui sont malades dans les hôpitaux : qui prendrait le temps de communiquer avec eux en cette période d'activité sanitaire si dense? J'ai aussi pensé à toutes les personnes âgées en EHPAD, bien souvent touchées par la presbycousie, privées également des échanges si nécessaires pour le moral au quotidien. Toutes ces réflexions se sont vues confirmées dans les divers médias et sur les réseaux sociaux où chaque jour de nouveaux témoignages venaient souligner le besoin de masques transparents pour une société inclusive.

Alors, toutes nos associations ont convergé vers le Bucodes SurdiFrance pour que des actions soient menées avec une portée nationale. Notre Président, Yann Griset, s'est saisi de nos revendications pour mener une vraie stratégie de communication avec l'aide des administrateurs :

- Mise en place de réunions du conseil d'administration en visioconférence



- Rédaction d'une Tribune, support de communication pour nos associations pour obtenir le soutien des acteurs locaux concernant l'homologation des

masques transparents : audioprothésistes, médecins Orl, commissions d'accessibilité, MDPH....

- Intervention en CNCPPH (Comité National Consultatif des Personnes Handicapées) pour faire remonter nos besoins et demandes
- Interpellation de l'Etat pour le sous-titrage des interventions d'informations gouvernementales relatives à la crise sanitaire
- Mobilisation dans la presse, à la radio, à la télévision pour sensibiliser l'opinion publique sur l'impossibilité de lecture labiale avec les masques opaques
- Création d'une boutique en ligne pour la vente de badges et de stickers : « je lis sur les lèvres ».
- Recensement de tous les articles de presse, les interviews, les reportages réalisés par les associations adhérentes au Bucodes SurdiFrance : du Nord au Sud, d'Est en Ouest en passant par la Lorraine, la Bretagne, Le Cantal, le Nord, l'Isère, la Manche, le Rhône et j'en passe....

À ce jour, le Bucodes SurdiFrance a reçu de nombreux soutiens mais l'homologation des masques transparents n'est pas encore d'actualité, des projets sérieux pourraient aboutir en 2021.

D'ici là, à titre privé, nous pouvons utiliser les visières ou divers masques transparents issus d'initiatives individuelles, mais il faut se rappeler qu'ils ne sont pas autorisés dans les transports en commun et dans les hôpitaux... Et parce qu'une personne avertie en vaut deux : attention à vos prothèses auditives lorsque vous retirez votre masque car de nombreuses personnes ont déjà signalé avoir perdu leur prothèse auditive dans cette circonstance !

Pour conclure cette page sur cette actualité sanitaire, j'aimerais, au nom des administrateurs du Bucodes SurdiFrance, remercier notre Président, Yann, pour son investissement dans ce mandat et pour sa réactivité sans faille face à la mobilisation nécessaire en cette période de COVID 19.

■ Nelly Sebti
Présidente d'Oreille et Vie
Administratrice du Bucodes SurdiFrance

Actions des associations et des partenaires, partout en France

Les associations et sections se sont mobilisées et ont répondu à l'appel du Bucodes SurdiFrance, alertant les élus, les administrations et partenaires, sollicitant la presse sur tout le territoire. Grâce à elles, les décideurs commencent à comprendre la réalité de la malentendance!

Les médias ont écouté les malentendants, nous en avons été surpris! Un peu partout ils ont relayé leur désarroi et leur colère!

- **Le Télégramme** met **Surdiroise** à la Une, en expliquant les difficultés des malentendants à cause des masques opaques. Il présente également l'association Masques à Rade qui a mis au point un masque transparent.

Il raconte aussi l'implication d'**Oreille & Vie** dans le Morbihan. L'association met en évidence la solitude accrue des malentendants, l'augmentation des difficultés pour ceux qui sont en activité professionnelle et encourage leurs adhérents à porter le badge.



- C'est **La Voix du Nord** qui a prêté la sienne à l'association locale des devenus sourds!
- Le journal auvergnat **La Montagne** relaie les informations de Surdi15, qui milite pour les visières et souligne le risque de perdre les appareils auditifs en retirant le masque. L'association précise: Porter un masque ne facilite pas la communication. C'est un handicap supplémentaire pour les personnes souffrant de problème d'audition.



- En Isère, **Le Dauphiné Libéré** raconte que c'est l'adjointe à l'accessibilité au Maire de Grenoble qui a sorti sa machine à coudre pour fabriquer des masques transparents pour le personnel d'accueil municipal! Elle en espère l'homologation.
- Des badges « *Oreille barrée* » en Mayenne! Consciente de la difficulté pour les malentendants de pratiquer la lecture labiale, la Jeune Chambre Économique de Haute-Mayenne (JCI) a distribué 5000 badges dans les pharmacies, chez des ORL et dans les centres d'audioprothèses AUDILAB, partenaires de l'opération. Les points relai de l'opération apposent le poster d'information pour l'information du grand public.
- Un peu partout: A l'initiative de malentendants ou d'associations, des masques transparents permettant la lecture labiale, ont vu le jour spontanément, à Toulouse, à Lyon, à Brest, à Limoges, à Rennes! Leurs créateurs demandent l'homologation et cherchent des partenaires industriels pour la fabrication.



Masque spécial pour sourds pratiquant la lecture labiale.

- Et ailleurs: En Suisse, fruit de deux ans de recherche, une start-up a conçu Hello Mask, un masque entièrement transparent, sans buée, ni gêne respiratoire, jetable et biodégradable. Il serait commercialisé en 2021. Affaire à suivre! ■

Les visières dans les associations

Le port du masque ne permet pas la lecture labiale. Alors pour communiquer en diminuant le risque de transmission du coronavirus, sans toutefois être aux normes, le port d'une visière est une solution, faute de mieux.

En Isère, des visières solidaires

Nous avons été plusieurs à souhaiter nous équiper de visières. Une de nos adhérentes a utilisé son réseau associatif personnel et sa demande de visières pour l'ensemble des membres de notre association a reçu un accueil favorable auprès de l'équipe Visières Solidaires (BidulaB). Cette association fabrique ce produit à l'aide d'une imprimante 3D professionnelle. Ces visières solidaires sont à destination des écoles et d'autres collectivités. Cent cinquante visières de belle qualité, nous ont été remises. Ces visières lavables permettront, associées aux autres gestes barrières (1m), de lire sur les lèvres de nos interlocuteurs. Nous avons proposé à nos adhérents d'acquérir deux ou quatre visières, en précisant les indications de nettoyage.

Nous avons tenu deux points de distribution et effectué quelques portages en porte à porte. En deux jours, la majorité des visières a trouvé preneur. Nous n'avons pas oublié notre antenne Drôme-Ardèche. Nous avons tenu à remercier l'équipe BidulaB de ce geste solidaire. Nous avons proposé à nos adhérents de leur faire un don de 1€ par visière pour couvrir leurs frais de matériel. Conquis par la facilité d'usage



Les visières d'ARDDS38

les adhérents ont été généreux et la collecte (intégralement reversée) dépasse notre objectif de départ.

Dans les Côtes d'Armor, La Bande Son se déconfin.

Pour notre premier atelier de lecture labiale nous avons tous et toutes une visière transparente pour nous protéger.

Nous avons travaillé sur les invisibles les c, les cl et tous ces mots qui ont fait l'actualité du Covid-19; Sras-cov2. Cluster. Carnac. Crach'c. Chloroquine. Confinement. Courbatures. Masque. Une reprise d'activité avec le sourire!



La Bande Son

© Luc Vasseur

12
13

À Issy-les-Moulineaux, une belle aventure de visières.

La ville et le CCAS ont mis en place mi-avril 2020 un FabLad temporaire. Avec l'aide d'une dizaine d'imprimantes 3D ont été fabriquées 4500 visières, grâce aux 54 bénévoles du réseau isséen de Solidarité. L'Ardds-IDF a obtenu gracieusement une centaine de visières qui ont été très appréciées des personnes malentendantes. ■

En Lorraine, une action visières

En Lorraine, une action visières : La toute jeune antenne SurdiMeuse de l'association SurdiLorraine a reçu une centaine de visières du département et de la Région. Elle les distribue aux professionnels de santé et aux mairies.

■ La rédaction

Paroles de **malentendants**

Des lecteurs nous ont raconté leurs difficultés avec les masques !

Échanges masqués

Et voilà qu'arrive le déconfinement, sas de liberté pour la plupart... mais pas pour moi ! Une semaine de confrontation à des visages masqués et j'en ai déjà RAS le BOL ! Je tiens à préciser que malgré les importantes limites de communication avec mon implant du tronc cérébral, je me suis toujours réjouie de pouvoir me débrouiller avec la lecture labiale dans des échanges simples.

Du coup, comme pour toutes les personnes chez qui cette dernière est absolument nécessaire, en être privée s'avère être supplice et punition. Sans oublier l'impossibilité de voir les expressions de visages qui aident à cerner la réaction des gens.

Beaucoup ne réalisent, malgré mes dires, que je ne peux ABSOLUMENT pas comprendre avec le masque (le son renvoyé par l'implant n'étant pas distinct). Certains persistent en parlant dans le vide 'bla bla bla' : j'en ressors stressée, énervée, fatiguée... avec l'envie de me reconfiner !

Heureusement, j'ai eu un peu d'aide de mes nièces qui n'ont pas encore repris l'école : elles font le yoyo avec leurs masques pour dévoiler leurs lèvres afin de me répéter. Mais ça ne va pas durer ! Je comprends bien que les personnes devant garder leur masque évitent de le toucher pour le baisser (toutefois certaines ne font aucun effort).

Mais je constate encore et encore que les gens ont beaucoup de mal à réaliser ce qu'est un devenu sourd. Du moment qu'on oralise parfaitement, on est censé avoir accès à une certaine intelligibilité uniquement

par l'ouïe. Si ceci peut être vrai pour une population d'appareillés, ce n'est pas valable pour des malentendants comme moi.

De ce fait, je suis plus perturbée et soucieuse par ces rapports sociaux encore plus réduits qu'avant que par le risque d'attraper le Covid 19 qui serait pourtant redoutable cumulé avec ma maladie !

■ Céline Garrot



Retour au salon de coiffure

Fin de confinement, premier réflexe : prendre rendez-vous chez la coiffeuse ! Elle m'accueille, parée de son masque, le gel hydroalcoolique à l'entrée, et le désinfectant dégainé après chaque passage de client.

Elle sait que je suis sourde, d'habitude elle fait attention sans plus, je lui rappelle simplement qu'avec le masque ça va être impossible pour moi de comprendre. Elle me fait signe que ce n'est pas un problème...

À ma grande surprise, pendant toute la durée de mon passage, elle n'a pas cherché à marmotter des consignes ou questions incompréhensibles, mais elle a simplement fait des gestes significatifs, mimer avec beaucoup de talent et surtout beaucoup de nature ! Bref elle m'a épatée ! Et cerise sur le gâteau... elle a pris en compte toutes mes demandes...

On se rend très bien compte qu'il y a des personnes qui enregistrent et s'adaptent très spontanément et durablement à vos problèmes, alors qu'à l'inverse des personnes proches, vous côtoyant régulièrement en sont incapables. Vive les coiffeuses !

■ Maripaule



Un examen en radiologie masqué

Souffrant de vives douleurs à la hanche et au genou gauche pendant le confinement, je réussis à voir mon médecin traitant qui me propose un examen radiologique. Mon épouse réussit à m'obtenir par téléphone un rendez-vous.

J'arrive donc à l'heure dite au cabinet de radiologie. Secrétaire médicale masquée derrière une vitre en plexiglas. Je lui signale tout de suite ma surdité et mes difficultés à comprendre en dehors du support visuel de la lecture labiale, mais elle continue à débiter son laïus tout en se retournant pour converser avec ses collègues. Je finis par comprendre qu'elle me demande de patienter dans la salle d'attente !

Grand moment de panique quelques minutes plus tard lorsque je réalise que l'appel que j'entends à plusieurs reprises est celui de mon nom. Mais la salle d'attente se trouve au carrefour de trois couloirs, chacun menant vers des services différents (radiologie, scanner, IRM), il n'y a aucune signalétique et je suis dans l'incapacité totale de déterminer l'origine d'un son. Je me lève néanmoins et heureusement un autre patient comprenant ma détresse, me montre du doigt le couloir vers lequel me diriger et je vois le médecin radiologue, je lui fais part tout de suite de ma surdité.

Comprenant assez rapidement que ça ne sert à rien de crier derrière son masque, le médecin finit par me mimer les différentes positions dans lesquelles je dois me placer pendant l'examen. Un mix entre Charlie Chaplin et Jacques Tati, le melon, la canne et la pipe en moins !



Dans une même situation, je vous conseillerais donc de vous munir de ces différents badges proposés par le Bucodes Surdifrance, page 8 du numéro 37 de **6 millions de malentendants**, ainsi que du mémento, si vous veniez à être hospitalisé(e).

■ Frédéric Boso ADSMN



Un rendez-vous masqué à l'hôpital

Je suis allée revoir mon chirurgien hier à l'hôpital Le Fol à St Briec. Il y a foule en salle d'attente désormais. Je n'ai eu aucun problème avec le port du masque. Les différents secrétariats ou accueils ont tous été coopératifs, j'ai été placée dans le couloir face à la porte du médecin et on m'a communiqué le nombre de patients avant moi à ma demande. Le chirurgien est venu me chercher et a retiré son masque dans son bureau.

J'ai tout simplement dit dès l'entrée des différents services que je suis sourde et je portais ma carte d'invalidité autour du cou comme d'habitude.

Pour me repérer dans le dédale des couloirs on me faisait la direction avec les gestes et chiffres de numéro de porte. .

Dites clairement que vous êtes sourd, soyez calme et aimable, ayez un esprit positif et tout ira bien. Si le personnel médical est non compatissant faites le savoir mais assurez-vous d'abord que vous avez fait votre part.

■ Flô

Faire un stage de lecture labiale masqué ?

C'est la question que se sont posée les responsables des stages, les orthophonistes et le conseil d'administration depuis le début du confinement, en attendant les nouvelles directives au fil des semaines. Les visières et les masques transparents ont été envisagés, bien sûr!

Bien que le gouvernement ait beaucoup allégé les mesures mises en place, il reste toujours les gestes barrières, notamment le port du masque, l'obligation de se tenir à plus d'un mètre. C'est particulièrement gênant pour les malentendants, surtout quand on se retrouve pour apprendre ou améliorer la lecture labiale, quand on retrouve d'autres stagiaires que l'on ne voit qu'une fois par an. La convivialité ne pourrait pas être là, élément important à la bonne réussite des stages.

En concertation avec les orthophonistes, les animatrices et le conseil d'administration ont décidé d'annuler les stages de 2020. L'établissement de Créhen a validé le report en 2021. Cette décision n'a pas été facile à prendre...

L'an dernier, la mobilisation autour de Manuella, après le décès de Betty, avait permis la tenue des stages dans de bonnes conditions de convivialité, malgré la tristesse.

Dès l'automne 2019, Bernadette et Catherine ont pris le relais et préparé les sessions 2020 ! Mais, la situation sanitaire a eu raison de leur énergie. Le risque de mettre en danger les plus fragiles des stagiaires était trop grand.

Alors, à l'année prochaine à Créhen !

■ **L'équipe responsable des stages et le Conseil d'administration de l'ARDDS**

16

17

Ici Avignon !

Les réunions mensuelles de Surdi 84 n'ont pu avoir lieu, le local alloué par la Mairie étant fermé.

- Pas de travail en groupe sur la communication et la lecture labiale.
- Mais surtout pas d'échanges où chacun peut dire ses difficultés, poser ses questions sur le fonctionnement de ses prothèses auditives, et, partager ses expériences : raconter ses choix, ou, les bonnes conditions pour des dialogues réussis.

Le masque

- Il rend la compréhension des paroles très difficile, voire impossible ; il met bien en évidence l'importance de la lecture labiale, les prothèses auditives ne restituant pas le son dans son intégralité.
- Plus de mimiques, d'expressions du visage, il appauvrit ainsi les messages.
- Il bouche partiellement le nez et provoque un dysfonctionnement de la Trompe d'Eustache. Cette obstruction tubaire modifie la perception des sons qui deviennent mats et sans résonance, et peut aussi



entraîner des troubles labyrinthiques (d'où quelques problèmes d'équilibre).

- Enfin, un témoin raconte : « *la présence n'est pas la même, il y a une distance qui se fait, à cause du masque* ».

Alors, à bientôt, sans masque, en Avignon.

■ **Laurence de Chavigny
Orthophoniste**

Une enquête qui fait couler beaucoup d'encre...

« **Appareil auditif 100 % remboursé ou haut de gamme** »

Ce titre accrocheur du numéro 589 de mars 2020 de la revue *Que Choisir* n'a pas manqué de faire réagir dans nos associations. Dans le dernier numéro de 6MM René Cottin nous livrait son analyse, voici celle de Claude Vajda, administrateur du Bucodes SurdiFrance.

J'ai lu l'article de *Que Choisir*. Je suis sourd profond, je n'ai aucune formation en audiologie, seulement l'expérience du port de prothèses auditives depuis 1949, quand j'avais 10 ans!

De nombreux audioprothésistes critiquent la démarche de l'Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C.), association qui édite la revue *Que Choisir*.

La première question qui me vient à l'esprit c'est: pourquoi ne pas laisser cet organisme indépendant tester des prothèses auditives?

J'observe que divers vendeurs de prothèses auditives confient à des agences de publicité des messages vantant les qualités supposées des appareils auditifs qu'ils ont à la vente.

Ces publicités laissent entendre qu'il est possible de retrouver une audition quasi normale. Publicité mensongère! Un de leurs arguments est curieux: appareils auditifs quasi invisibles. Ce dernier point me rappelle ma prime jeunesse, époque où on se moquait des porteurs de lunettes, les « binoclars ». Aujourd'hui, je vois des gens qui portent des lunettes aux verres neutres, uniquement pour faire joli ou sérieux. Un appareil invisible, quel intérêt? Alors que jeunes et moins jeunes ont tous un « truc » très voyant dans les oreilles. Soyons intelligents, choisissons la prothèse auditive avec laquelle on entend le mieux et non pas la plus discrète!

Que valent les tests comparatifs publiés dans la revue *Que Choisir*?

Une prothèse auditive est un article médical, à ce titre, il ne doit pas faire l'objet d'essais comme une vulgaire machine à laver. Un test sur mannequin laisse rêveur. Chaque personne malentendante est différente. Seuls des essais personnels restent pertinents pour choisir la prothèse la plus adaptée.

Que Choisir, pour réaliser ses essais a sélectionné des appareils auditifs de tailles normales et visibles! Sept marques ont été retenues. Je ne m'étends pas sur la pertinence de son choix ni d'avoir retenu à l'intérieur d'une marque, telle référence de préférence à telle autre.

Le but que cette association s'est fixé est uniquement de savoir si on peut faire confiance aux appareils dits « classe 1 » ou « 100 % remboursable ».

Il est important de rappeler que le Bucodes SurdiFrance qui représente les intérêts des personnes malentendantes, était présent aux réunions de travail organisées au Ministère de la Santé Publique en vue de déterminer les caractéristiques techniques auxquelles devront répondre les futurs appareils de classe 1. Le Bucodes SurdiFrance a obtenu des représentants des fabricants et des syndicats d'audioprothésistes que les futurs appareils de classe 1 devront atteindre des normes minimales parfaitement définies en matière de performance et de puissance. Ceci afin que ces appareils de « classe 1 » répondent parfaitement aux exigences des patients qui présentent une perte auditive de sévère à profonde.

C'est justement ce que l'association U.F.C. a voulu vérifier. Cet essai publié dans la revue *Que Choisir* de mars dernier démontre parfaitement que les appareils de « classe 1 » ne sont pas des appareils au rabais! Simplement, tous ne disposent pas de certaines fonctions agréables mais pas toujours indispensables.

Chers lectrices et lecteurs, permettez-moi une boutade: croyez-vous, que la présence d'une commande électrique des vitres d'une voiture, prouve qu'elle est plus performante et mieux fabriquée?

Récemment, j'ai essayé ensemble, un appareil de classe 1 et un de classe 2 d'une même marque. Lors de la seconde quinzaine, encore un modèle de classe 1 et un modèle de classe 2 mais d'une autre marque. Au restaurant, dans la rue, dans le métro, devant la T.V. en famille, je passais alternativement du modèle de classe 1 au modèle de classe 2. Très objectivement, je n'ai pas vu de réelle différence.

Un jour, dans les années 80 j'ai rendu visite à un ami vendeur de chaînes Hi-Fi. Bien installé dans un fauteuil, j'ai écouté de la musique et des paroles provenant de divers hauts parleurs de basse gamme à haute gamme tous branchés sur une seule et même chaîne Hi-Fi de haut de gamme. Mon ami vendeur était étonné que je ne perçoive pas les écarts de sonorités. Son conseil : que je limite ma dépense!

Combien de prothésistes sont prêts à dire à un client : *Votre oreille est très malade, un modèle de classe 1 suffit, ne dépensez pas plus?*

Actuellement, j'ai depuis 10 ans un appareil d'une grande marque très connue. C'est un modèle basique, linéaire sans potentiomètre. Le volume délivré par l'appareil a été préalablement réglé par le prothésiste avec son ordinateur ! Il est puissant et de qualité. Il me permet d'avoir une vie sociale active, de ne pas renoncer aux sorties avec mes amis malgré mon handicap auditif. Au cours de l'été qui vient je vais me lancer dans l'achat d'un appareil moderne. Je me déciderai à partir de deux critères, le premier : la compétence et la patience du prothésiste pour réaliser le meilleur réglage possible en fonction de mon audition.

La meilleure solution ne serait-elle pas de disséquer les appareils ? Les micros, hauts parleurs, et composants électroniques ne se valent pas. Certains sont meilleurs que d'autres.

fiabilité et la conception technique que j'aurai aimé que l' U.F.C. compare les différents appareils auditifs.

Pour ce faire, la meilleure solution ne serait-elle pas de disséquer les appareils ? Les micros, hauts parleurs, et composants électroniques ne se valent pas. Certains sont meilleurs que d'autres.

En plus, chaque fabricant, disons « assembleur » de ces divers composants conçoit des algorithmes différents pour obtenir le meilleur compromis possible d'analyses et de transmissions des fréquences sonores avec une sonorité particulière vers le tympan du patient.

À propos de sonorité, je m'interroge sur l'adaptation aux fréquences d'une langue. Les personnes de langues latines par rapport aux personnes de langues germaniques par exemple, sont plus habituées à percevoir certaines fréquences que d'autres. Le pays d'origine du fabricant tient-il compte de ce détail ? Est-ce important ? Je n'ai pas de réponse.

Pour conclure, je remercie l'U.F.C. d'avoir publié un essai de prothèses auditives. C'est un « pavé dans la mare » il oblige le patient malentendant à bien se documenter avant de se précipiter chez un audioprothésiste.

J'invite les associations de malentendants fédérées par le Bucodes SurdiFrance, à lancer des questionnaires de satisfaction auprès de leurs adhérents pour connaître la fiabilité de leurs prothèses auditives.

Ces associations sont au service des personnes malentendantes, de leurs parents et amis pour répondre à leurs questions.

■ **Claude Vajda**

18

19

J'affirme haut et fort que la compétence technique du prothésiste change tout. Aujourd'hui les algorithmes des processeurs intégrés dans les prothèses auditives modernes sont extrêmement complexes. L'audioprothésiste doit pouvoir maîtriser parfaitement toutes les variables de réglage.

Second point, la fiabilité, nous avons besoin tous les jours de notre prothèse auditive. C'est justement sur la

Don au Bucodes SurdiFrance (déductible de votre impôt à hauteur de 66 %)

Association reconnue d'utilité publique, le Bucodes SurdiFrance est habilité à recevoir des dons et legs. Vous pouvez le soutenir dans ses actions en faveur des devenus sourds et malentendants en lui envoyant un don (un reçu fiscal vous sera envoyé) ou en prenant des dispositions pour qu'il soit bénéficiaire d'un legs. Votre notaire peut vous renseigner. En cas de don, le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66 % des versements effectués dans l'année, versements pris en compte dans la limite de 20 % du revenu imposable global net (par exemple, un don de 150 € autorisera une déduction de 100 €).

Nom, prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Mail :

Affectation :

Je fais un don en faveur de la recherche médicale sur les surdités d'un montant de €

Je fais un don pour le fonctionnement d'un montant de €

Chèque à l'ordre du Bucodes SurdiFrance à envoyer à :
Bucodes SurdiFrance - MDA 18 - Boîte 83 - 15, passage Ramey - 75018 Paris

Bravo aux sourds pour leur écoute, c'est beau !

Ironie ou simple vérité? Ce commentaire Facebook posté sous mon message de remerciements aux adhérents de l'ARDDS 38 pour la qualité de leur écoute pendant ma présentation de l'Approche Centrée sur la Personne (ACP) et de Carl Rogers en janvier dernier à Grenoble m'a fait sourire. Connaissant la personne qui l'a posté, je n'avais pas de doute sur la pointe d'ironie qu'elle recelait. Je me doutais bien qu'en soulignant la qualité d'écoute des malentendants, j'allais susciter ce genre de remarque. Cela peut sembler en effet contre intuitif de prime abord: les malentendants écoutent bien? Eh bien oui! Voilà un paradoxe à l'image de la vie: riche et complexe!



L'Écoute au cœur de la pratique

En tant que psychopraticienne, l'écoute est au cœur de ma pratique. Écouter ne veut pas seulement dire « entendre ». Écouter veut dire mettre tout son organisme en éveil pour capter l'autre et tâcher de le comprendre. J'écoute avec mes oreilles mais aussi et surtout avec mon cœur et mon corps, avec mon être tout entier. On sait que le cerveau traite des millions de données à la seconde sans que l'on en ait conscience (et heureusement!). Les sons captés par les conduits auditifs n'en sont qu'une partie... Quel a donc été mon plaisir de parler d'écoute à un public attentif et concerné! De cette rencontre est née l'idée de ce présent article. Je me propose donc de vous parler de mon parcours, de l'approche thérapeutique à laquelle je suis formée et de son créateur.

Carl Rogers était un psychologue américain (1902-1987) qui a contribué à édifier avec d'autres humanistes de ce que l'on a appelé « la troisième force » dans le courant de la psychologie, après la psychanalyse et le behaviorisme.

C'est donc à cette approche humaniste - qui met la personne dans sa globalité au centre du processus et non pas ses comportements, ses pulsions ou ses conditionnements - que j'ai souhaité me former. Après un parcours dans le milieu du spectacle vivant où j'exerçais la délicate et passionnante mission d'accueillir les artistes dans une grande institution culturelle, j'ai souhaité me reconverter et changer d'orientation. À bien y réfléchir, il y a dans mon premier métier de nombreux aspects qui étaient déjà présents et que la relation thérapeutique m'a permis d'encore mieux déployer. Accueillir avec chaleur, tâcher de comprendre les demandes sans les juger, être dans l'ombre des coulisses et créer les conditions favorables pour permettre à la personne de s'accomplir. La scène, comme la séance de thérapie, explore et fait vivre le « *ici et maintenant* ». Tout cela parlait déjà de relation et c'est bien cela qui m'a toujours passionnée.

Carl Rogers et l'Approche Centrée sur la Personne

Ainsi, ce qui m'a attirée dans l'Approche Centrée sur la Personne sont tout autant ses concepts humanistes que la personne remarquable qui les a théorisés et développés. Rogers était une personne humble et d'une profonde authenticité. Juste avant sa disparition il a été pressenti comme potentiel lauréat du prix Nobel de la paix grâce notamment à ses travaux sur les groupes de rencontres inter ethniques à travers le monde. Au préalable, avoir choisi le mot « *approche* » (approach en anglais) pour définir son courant de pensée en dit long!

Il y a dans le choix de ce terme toute la délicatesse et la sensibilité vibrante de sa philosophie et de son humanité. Ce n'est ni un dogme ni une méthode, c'est une posture d'humilité: un être humain qui tente de ...

- ... s'approcher de la réalité d'un autre être humain en demande d'aide, afin de le comprendre et de voir le monde avec ses yeux, en étant complètement et entièrement lui-même.

Il affirmait qu' « *un des plus profonds besoins des gens est d'être complètement entendus, totalement compris et entièrement acceptés* ». C'est à partir de cet accueil inconditionnel, fait d'empathie, de bienveillance et de non-jugement, que Rogers fonde sa théorie sur la capacité de la personne humaine de pouvoir suivre son propre chemin, sa direction existentielle et être pleinement elle-même. Il a littéralement foi en l'homme (au sens générique du terme) et il ne s'agit pas d'une croyance aveugle en une positivité absolue de l'être humain mais plutôt envisager qu'il est un organisme digne de confiance et qu'il « *a en lui de vastes ressources qui lui permettent de se comprendre lui-même, de modifier la représentation qu'il a de lui-même et partant, ses attitudes et le comportement qu'il se dicte à lui-même* » (Rogers 1979).

Il a des capacités et une trajectoire qui lui sont propres. Il est en mouvement, dans une dynamique créatrice et adaptative à l'environnement. C'est le second postulat de base de l'ACP : la tendance actualisante. Et c'est bien là ce qui me fascine : suivre le trajet de la vie qui veut vivre !

Rogers a grandi dans une ferme et, enfant solitaire et studieux, il s'est passionné pour l'observation du prodige de la nature. Cela a sans conteste nourri ses théories et sa vision de la vie. C'est donc bien le vivant dans sa complexité et sa globalité qui le captive et c'est dans le champ de la psychologie, après des études de théologie et de philosophie, qu'il trouve un espace de réflexions et de mise en pratique.

Un des plus profonds besoins des gens est d'être complètement entendus, totalement compris et entièrement acceptés

Rogers est convaincu que chaque personne a une trajectoire qui lui est propre, en mouvement, dans une dynamique créatrice et adaptative à l'environnement. Et pour favoriser ce fonctionnement optimal, la personne a besoin de conditions favorables qui sont, dans le champ de la thérapie, la considération positive, la compréhension empathique et l'authenticité du thérapeute. Si ces attitudes sont présentes et, même à

minima, ressenti par la personne, alors on a des chances d'observer un processus de changement et d'amélioration chez cette dernière.

C'est la relation qui est thérapeutique

À partir de cette théorie de la psychothérapie, Rogers a ensuite développé la théorie de la personnalité, la théorie du fonctionnement optimal, la théorie des relations interpersonnelles et les implications théoriques relatives à diverses relations humaines (vie de famille, éducation et apprentissage, direction de groupes, conflits de groupes). Les concepts de Rogers sont donc très simples mais pas simplistes... et comme toutes les choses simples dans la vie, elles sont plutôt ardues à mettre en œuvre ! C'est comme le jeu d'acteur, pour faire lien avec mon premier champ d'action : rien n'est plus dur que d'être naturel sur scène ! « *Tu n'as rien à faire, sois juste, juste...* » Et dans le cabinet, en apparence, rien de plus simple : « *écoute avec empathie et accueil avec chaleur* ». Pour atteindre ce degré de « *simplicité* », cela demande beaucoup de travail en coulisses...

Tu deviens sourd quand on ne sait pas bien te parler [...] si on te parle correctement la surdité disparaît

Je terminerai en revenant à l'essentiel de l'ACP : la relation, car le cœur de l'approche de Rogers est d'affirmer que c'est la relation qui est thérapeutique. Un des adhérents de l'ARDSS a écrit un texte pour le concours d'écriture paru dans le numéro 34 en juillet dernier qui se termine par ces mots « *tu deviens sourd quand on ne sait pas bien te parler [...] si on te parle correctement la surdité disparaît* ». Pour moi ces mots disent très bien comment, lorsque l'on sait accueillir quelqu'un tel qu'il est, rien de ce qu'il est n'est un problème à résoudre, c'est juste la vie qui vit...

■ Claire de Cambourg
Psychopraticienne en Approche
Centrée sur la Personne

06 33 54 27 21

clairedecambourg@orange.fr
clairedecambourg-acp.monsite-orange.fr

Ma vie de **Robinson Crusocé** confinée

Au troisième jour du confinement, un heureux événement est arrivé : M^r Boudepalète est né. Il a développé des capacités d'écoute bienveillante. Il fut reconnu comme grand sage tibétain et a pu développer ses compétences de domestication des plantes durant toute cette période.



Au 1^{er} avril, Mr Grandpoisson est venu lui tenir compagnie quelques jours.



Mais il fut victime d'aquaphobie puis de dédoublement de la personnalité. Il a alors entrepris une thérapie reconstructive durant le confinement. Cela lui a permis de reprendre sa place sur la terrasse de Las Alpaletas en faisant la surprise d'être accompagné de M^{me} Petitebaleinebleue. La thérapie lui fut bien salutaire et qui sait ce qu'ils nous réservent pour l'avenir....



Seul M^r Boudepalète a pu assister à l'inauguration de la fête des lumières de Las Alpaletas. Mais il a promis à ses deux compagnons venus le rejoindre une fois le confinement terminé que ces festivités se prolongeraient jusqu'à nouvel ordre.

Sa chanson fétiche est bien entendu « A Las Alpaletas » dont le refrain dit ceci :

*Las Alpaletas,
Las Alpaletas
Au soleil, sous la pluie,
à midi ou à minuit
Il suffit de contempler,
puis en profiter*

■ Rachel



Quelques moments de la vie d'une malentendante

Suzy raconte des anecdotes de sa vie avant, pendant et après le confinement!



22

23

Le 4 mars, 14h30: Convocation à la Commission des Usagers (CDU) de la Clinique de la Défense. On me présente le nouveau directeur de la clinique, pas de poignée de main, on se salue « à la japonaise ». La médiatrice de la CDU me place en face du directeur pour que je puisse lire sur ses lèvres aisément.

J'apprends quelques semaines plus tard que ce directeur sympathique et dynamique a attrapé le Covid 19 sous une forme sévère et qu'il est malheureusement décédé de cette maladie. Je n'ai pas pu m'empêcher de penser que je l'avais « échappé belle ».

Le 12 mars, 14h: Réunion des septuagénaires de l'association Old'Up, j'apprendrai par la suite, que sept participants ont été contaminés, dont moi-même.

Le 29 mars, en soirée : des voisins me déposent une boîte de masques jetables et des petits paquets de douceurs sur mon palier, dont un sachet de "mendiants" au chocolat, je retrouve immédiatement le goût!!! Je suis donc guérie.

Le 5 avril, 11h : les rues de Paris sont désertes, je sors faire quelques courses urgentes avec une visière et je rencontre un jeune vagabond qui me remercie de mon sourire, alors que je lui faisais remarquer que je n'avais « pas de monnaie sur moi », « heureusement que j'avais une visière, sinon tu n'aurais pas vu mon sourire » lui dis-je, « Mais si » me répond-il, je voyais ton sourire dans tes yeux ».

Le 11 avril : La Mairie de Paris me livre tous mes repas (payants) pour cause de confinement, tout est parfait sauf les fruits. Je vais donc m'approvisionner rapidement en bons fruits et je m'aperçois que tout le monde me regarde dans la boutique, comme une martienne, je ne comprenais pas du tout ce que disait le vendeur. Ce n'est que 24h plus tard que j'ai vu une affiche « pas plus de deux clients à la fois », je devais être la troisième certainement...

Le 27 mai : Mon petit-fils me réclame à Fontainebleau, je décide de m'y rendre mais je ne rentrerai pas dans la maison, on ira faire une balade en forêt entre deux trains. A l'entrée de la Gare de Lyon deux policiers s'approchent de moi, je ne les comprends pas du tout, je finis par deviner que ma visière ne leur convient pas. Je pense d'abord à mon asthme qui m'empêche de respirer derrière le masque, je sors mon spray de Ventoline et la femme policière retire son masque en me disant « ok, mais on a des ordres, il faut un certificat médical, désolée mais vous ne pouvez pas entrer dans la gare ».

je finis par deviner que ma visière ne leur convient pas.

Je sors alors un masque jetable de mon sac, je leur montre mes deux gros Phonak derrière les oreilles et je leur demande de bien vouloir m'aider à placer le masque entre ma monture de lunettes et mes appareils auditifs. Ils n'ont plus insisté, c'était un cas de force majeure pour eux, non prévu par la réglementation. Je suis rentrée dans la gare et j'ai vu la joie de mon petit-fils à la gare de Fontainebleau.

Le 3 juin, fin d'après-midi : après ma visite à Aline, j'étais préoccupée par notre conversation concernant les malentendants âgés et handicapés en EHPAD, je fais quelques courses à « la Grande Epicerie », et je sors sans payer, aussitôt rattrapée par un gardien à ma grande honte alors que j'étais innocente, j'espère que vous me croyez, mes amis malentendants. C'est mon pire souvenir!

■ Suzy

Les visioconférences

côté technique

Outils indispensables du télétravail et des apéros en ligne du confinement, les logiciels de visioconférence comme Zoom, Meet, Skype, Messenger, WhatsApp, Workplace, Teams, Webex sont devenus des incontournables.

Nous en avons choisi trois, avec les interfaces Microsoft qui existent aussi sur Mac, tablette ou smartphone.



Google Meet

Meet est la solution en ligne de Google, sans aucune installation, mais qui nécessite un compte.

Vous pourrez ensuite inviter les personnes à votre réunion, avec ou sans compte. Les invités recevront un lien pour participer à la réunion. Celui qui n'a pas de compte donne son nom et attend d'être invité par l'organisateur.

L'interface de Meet permet de couper son micro et sa caméra, partager son écran et chatter. D'autres options sont disponibles.

La transcription automatique de la parole est uniquement en anglais.

En savoir plus sur Meet : <https://gsuite.google.fr/intl/fr/products/meet/>



Skype



Skype est la solution de Microsoft, l'interface en ligne ne nécessite aucune installation, ni de compte pour créer la réunion.

Pour inviter une personne il suffit de lui envoyer un lien. Si elle a un compte, Skype proposera d'ouvrir le logiciel, sinon il ouvrira l'interface en ligne et lui demandera d'indiquer son nom afin d'entrer, sans validation, dans la visioconférence.

L'interface de Skype est assez simple: couper le micro et la caméra, partager son écran, chatter et réorganiser les dispositions des personnes visibles.

Un bouton Plus permet l'activation des sous-titres en français. Mais il s'agit de la reconnaissance vocale automatique, donc les propos seront parfois en phonétique! C'est à ce jour la seule application de visioconférence qui permet une accessibilité aux réunions.

Pour en savoir plus et pour télécharger Skype: [skype.com](https://www.skype.com)



Zoom



OVNI du confinement, Zoom a connu un énorme succès, car il permet des réunions même avec une connexion internet faible.

Pour créer la réunion, il faut avoir un compte sur leur site, mais pour participer, il suffit d'installer le logiciel.

En amont de la réunion, l'organisateur envoie un lien, pour que les participants rejoignent la visioconférence. On peut même activer une salle d'attente afin de valider la participation ou non d'une personne.

L'interface de Zoom est beaucoup plus chargée que les deux outils précédents: désactiver son micro, désactiver la vidéo, voir la liste des participants, discuter avec le groupe ou un seul participant, partager son écran, activer les sous-titres etc.

Contrairement à Skype, les sous-titres sont ici transcrits par un participant. Il faut donc un entendant volontaire.

Pour en savoir plus et télécharger Zoom: zoom.us

Vous trouverez l'article complet sur le site www.surdifrance.org ■

Les B.A.-Ba fiches

Les visioconférences

côté animation

Avoir les outils ne suffit pas pour réaliser une visioconférence où tout le monde puisse se parler et se comprendre. Durant le confinement, le Bucodes SurdiFrance s'est réuni une à deux fois par semaine afin d'échanger sur l'actualité et les difficultés du quotidien. Nous avons dû définir des règles pour une visioconférence efficace et compréhensible pour tous. Nous avons aussi prévu la transcription des propos échangés.



Savoir-faire.

D'abord, bien connaître les outils! Il sera plus efficace de passer du temps en amont pour être sûr que chacun maîtrise les fonctionnalités basiques: que le micro marche bien, que le son est bien entendu!

Animation

Elle dépendra de l'objectif de la visioconférence. Discussion professionnelle, prise de décision ou apéro entre amis? Comme en direct, ces moments d'échanges ne se déroulent pas de la même manière.



Pour un moment convivial, il suffit de rappeler qu'il ne faut pas se couper la parole: principe de base, mais très vite oublié lorsqu'on est seul devant son écran.

Pour une réunion, l'important est de définir l'objectif et de fixer des limites pour le temps de prise de parole ou l'heure de fin de la réunion. On se fatigue vite, à tenter de comprendre et/ou suivre avec les sous-titres. Cela demande beaucoup plus d'attention que d'écouter distraitement avec une oreille parfaite. Sans oublier les impromptus techniques comme une image qui se fige ou un interlocuteur dont les lèvres ne seraient pas visibles!



C'est à l'animateur de donner la parole, d'éviter les prises de paroles intempestives, ou de ralentir un collègue qui parle trop rapidement pour que la transcription soit aussi fluide et fidèle que possible.



L'attention (notamment en milieu professionnel) doit se focaliser sur la visioconférence. Ne pas se laisser distraire par un chat avec des collègues (voire votre minet favori?) la gestion des mails, la consultation de pages internet. Une personne malentendante peut difficilement partager son attention entre différents médias, elle doit rester concentrée sur la lecture labiale et/ou sur la lecture des sous-titres.

Il faut donc éviter au maximum d'avoir des documents annexes à consulter en dehors de la visioconférence, des chats incessants pour échanger en parallèle.

Pour conclure, il faut rappeler qu'une visioconférence doit passer principalement par le canal vidéo. C'est à chacun de donner les limites et signifier sa fatigue. ■

Les B.A.-Ba fiches

FACEBOOK, INSTAGRAM, TIKTOK ou d'autres réseaux sociaux?

Pour plus de sécurité, voici quelques conseils

Une bonne règle de base avant de poster quoi que ce soit serait de se demander ce que dirait un parent plus âgé (un grand-parent par exemple), s'il avait accès au contenu.



Veux-tu vraiment partager ceci ?

Ce qui se passe sur internet reste sur internet !

Réfléchis : Est-ce que ce que tu postes maintenant peut te faire du tort plus tard ? Si tu hésites, demande conseil à une personne de confiance.

Connais-tu réellement cette personne ?

Black Mirror est l'une de ces séries qui traite du côté obscur de la technologie et de la vie connectée, bien que sous l'angle de la science-fiction.



Sais-tu comment configurer les paramètres de sécurité ?



Pour Facebook : va dans « Paramètres et confidentialité » décide **QUI** peut voir tes publications ; tout le monde (public) ou que tes amis, **QUI** peut t'envoyer des messages (tout le monde, les amis et les amis de tes amis?). Pense à changer régulièrement de mot de passe. Efface l'historique de ton compte.



Pour Instagram, va dans « Confidentialité » et choisis qui peut @mentionner ton nom pour associer leurs stories. Pour plus de sécurité, crée un groupe fermé.

Rire avec TikTok, oui mais.. on ne poste pas n'importe quoi ! TikTok (mais aussi Facebook et Instagram) va se servir de tes données pour t'envoyer de la pub ciblée ! ■

Accès à la justice des personnes atteintes de surdité

Le Conseil d'État, juge administratif suprême, s'est récemment prononcé sur les conditions d'accès à la justice pour les personnes atteintes de surdité. Sa décision étant définitive, il est souhaitable que vous en ayez connaissance. Les lecteurs intéressés pourront utilement consulter la décision¹ elle-même ainsi que l'analyse parue dans La Gazette du Palais².



Ce sujet me concerne tout particulièrement, et personnellement: lors du procès pénal consécutif à mon accident, la Présidente du Tribunal a voulu me poser une question; mais mon avocate lui a immédiatement répondu que je ne pouvais pas lui répondre car je ne la comprendrais pas en raison de ma surdité, causée par l'accident. Je sais pourtant lire, mais je n'ai pas eu droit à la parole et c'est bien malgré moi que le chauffard a été condamné on ne peut plus légèrement... Quant à l'avocat de la partie adverse, il a rajouté la cerise sur le gâteau; sachant que je ne pourrais réagir, il a conclu ainsi sa plaidoirie, dans l'indifférence générale: « Si M. Guittet avait marché plus vite, ma cliente ne l'aurait pas renversé ».

C'est donc avec un très grand intérêt, même si c'est bien trop tard pour moi, que j'ai appris qu'en 2019 le Conseil d'État s'était prononcé, pour la première fois, sur la régularité d'une décision de justice lorsque l'égalité de traitement des personnes handicapées n'a pas été respectée. Le litige original (un refus de carte de stationnement à une personne sourde profonde)

relevait de la justice administrative, mais de l'avis des spécialistes cette décision peut et même devrait sans doute être transposée aux litiges relevant des autres juridictions.

Dans sa décision, le Conseil d'État commence par définir l'obligation pesant sur les juridictions s'agissant de l'accès au prétoire des justiciables atteints de surdité.

Avant même de se référer à la loi Handicap du 11 février 2005, il se fonde sur les principes du caractère contradictoire de la procédure et des droits de la défense, qui « impliquent qu'un justiciable atteint de surdité puisse se présenter à l'audience accompagné d'une personne maîtrisant un langage ou une méthode permettant de communiquer avec les personnes sourdes ou équipé d'un dispositif technique permettant cette communication, en vue de bénéficier, dans le respect du bon déroulement de l'audience, de l'assistance de cette personne ou de ce dispositif ».

Ensuite seulement, il rappelle la disposition de la loi Handicap qui entend remédier au caractère éclaté et parcellaire des textes existants en fixant à la justice un objectif de résultat³: garantir l'accès effectif des citoyens atteints de surdité à la justice – « *Devant les juridictions administratives, civiles et pénales, toute personne sourde bénéficie du dispositif de communication adapté de son choix. Ces frais sont pris en charge par l'État.* »

Le Conseil d'État en déduit que « *les juridictions sont tenues de fournir aux personnes présentes à l'instance qui en font la demande en temps utile l'assistance qu'impose leur surdité. La méconnaissance de cette obligation entache en principe d'irrégularité la décision juridictionnelle. Il ne peut en aller autrement que s'il est établi qu'elle n'a pas privé l'intéressé de la possibilité de présenter des observations au cours de l'audience ou une note en délibéré à l'issue de celle-ci.* »

Il faut donc remarquer que l'absence de mise à disposition, par la juridiction et à ses frais, du dispositif choisi par le justiciable ne compromettra la régularité de la décision que si les moyens mis en œuvre par la juridiction ne lui auront pas permis de compenser son handicap. Un point décisif dans cette affaire est donc que le justiciable a demandé à être assisté par un interprète en langue des signes lors de l'audience, mais que le tribunal administratif s'est borné à l'inviter à se faire accompagner par une personne de son choix capable d'assurer la traduction. Le plaignant, qui n'a pas pu bénéficier de l'assistance réclamée en temps utile, a ainsi été privé de la possibilité de présenter des observations.

Les juridictions sont tenues de fournir aux personnes présentes à l'instance qui en font la demande en temps utile l'assistance qu'impose leur surdité

La décision reformule aussi l'étendue de l'obligation de moyen fixée par la loi Handicap : « (...) *les juridictions sont tenues de fournir aux personnes présentes à l'instance qui en font la demande en temps utile l'assistance qu'impose leur surdité* ». Le Conseil d'État apporte ainsi trois précisions importantes par rapport à la lettre de la loi.

1. CE, 1^{re} et 4^e ch. réunies, 15 mars 2019, n° 414751 - <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CE/decision/2019-03-15/414751>
2. Gazette du Palais n°44 du 17 décembre 2009, pages 27-28
3. Une obligation de résultat impose au débiteur d'atteindre un résultat précis, contrairement à une obligation de moyens, où il est seulement tenu de tout mettre en œuvre pour atteindre un certain but, sans garantir le résultat.

Tout d'abord, il interprète le champ d'application de l'obligation mise à la charge de l'État comme incluant toutes les personnes présentes à l'instance : non seulement les parties, ce qu'une interprétation restrictive de la loi aurait pu permettre, mais aussi les intervenants et les observateurs, c'est-à-dire toutes les personnes susceptibles de jouer un rôle actif dans le déroulement de l'instance ; le public est exclu de cette disposition.

La personne sourde doit pouvoir avoir accès, de façon équitable, à toute information utile concernant l'affaire où elle est impliquée... se faire comprendre et faire valoir ses droits, à chaque étape de la procédure

Ensuite, il prend en compte un critère de faisabilité : la demande du justiciable doit intervenir en temps utile et la juridiction n'est pas tenue à l'impossible. Il importe donc d'anticiper la situation en préparant la stratégie d'audience qui diffère selon les personnes concernées.

Enfin, en jugeant que la juridiction doit fournir « *l'assistance qu'impose leur surdité* », sans répéter les mots « *le dispositif de communication adapté de son choix* » qui figurent dans la loi, il se centre moins sur le choix du justiciable que sur le résultat recherché par une telle disposition. La personne sourde doit pouvoir « *avoir accès, de façon équitable, à toute information utile concernant l'affaire où elle est impliquée, et qu'elle puisse se faire comprendre et faire valoir ses droits, à chaque étape de la procédure* ». L'obligation de moyen est ainsi reformulée en obligation de résultat.

À un moment où l'oralité est parfois remise en cause tout comme l'accès physique au juge, toutes ces précisions et obligations sont importantes.

Une dernière précision, pour conclure : le Conseil d'État ne s'est pas prononcé sur le fond et l'affaire originale devra être rejugée par le tribunal administratif.

■ **Christian Guittet (ARDDS)**
Avec le concours de M^e Claude Lienhard, avocats

Audition Québec : Informer et sensibiliser les Québécois

Depuis près de 40 ans maintenant, Audition Québec offre des services à la communauté malentendante ou devenue sourde du Québec. Connue initialement sous le nom de ADSMQ (Association des devenus sourds et malentendants du Québec), Audition Québec a revu son identité et sa signature visuelle en 2016 dans le but de souligner son intention de positionnement provincial auprès de ses membres, de la communauté, des partenaires et des collaborateurs.

C'est un organisme à but non lucratif qui dessert la clientèle des personnes adultes malentendantes ou devenues sourdes et qui a pour mission de promouvoir l'autonomie et l'intégration des personnes ayant des problèmes d'audition au Québec. Pour réaliser cette mission, l'organisme fournit des services d'information et de référence aux malentendants ou devenus sourds, ainsi qu'aux membres de leur entourage incluant leur famille, ami-e-s, collègues de travail. Il sensibilise et informe la population et les instances publiques à la situation des personnes malentendantes ou devenues sourdes au Québec et par ses services, les aide à accroître leur autonomie et compétences en communication pour ainsi demeurer intégrées dans la société.

Le champ d'action d'Audition Québec est donc dans l'information et la sensibilisation plutôt que dans la défense des droits, qui est plutôt du ressort du ReQIS (le Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes).

Covid 19: un élan de solidarité

Dès le début de la crise de la Covid-19, Audition Québec a commencé à tisser des liens plus étroits avec les différentes associations régionales de personnes malentendantes, devenues sourdes ou sourdes à la grandeur du Québec. Celles-ci offrent un service d'accompagnement sur le terrain pour les membres de leur région, avec des services directs, comme l'aide à la communication par exemple. Audition Québec a sollicité leur avis pour déterminer un plan d'action afin de sensibiliser le gouvernement du Québec aux besoins pressants de notre communauté en contexte de pandémie :

1. Rendre le service téléphonique de prise de rendez-vous pour les tests de dépistage accessible aux personnes qui ne peuvent comprendre au téléphone;
2. Demander des directives claires pour la fabrication de masques artisanaux à fenêtre transparente (masques inclusifs);
3. Sensibiliser le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'importance d'équiper le personnel hospitalier et les professionnels en soins avec de l'équipement de protection inclusif.



Audition Québec
mieux se comprendre

Le point 2 a été atteint et le point 3 est en voie de l'être, mais il reste encore à concrétiser le point 1. Nous sommes tout de même optimistes pour qu'une solution à long terme soit trouvée, puisque ce service téléphonique existait avant la pandémie et se poursuivra après. Il est donc important que les malentendants puissent y avoir accès.

L'organisme vient de collaborer avec le Centre intégré de Santé et de services sociaux de la région de Québec pour créer un feuillet visant à expliquer aux commerçants, aux entrepreneurs, aux employeurs et au grand public comment communiquer avec une personne malentendante lorsqu'on porte un masque opaque. Un webinaire sur la plate-forme Zoom a été suivi par une foule de professionnels en soins, autant en audiologie que dans les domaines où une partie de la clientèle a des difficultés d'audition. Les liens pertinents se trouvent sur cette page web :

www.auditionquebec.org/communiquer-couvre-visage-opaque.

Dans un troisième temps, Audition Québec, en collaboration avec les associations régionales, va produire un feuillet avec des stratégies de communication dans le contexte spécifique du port du masque, cette fois destiné aux personnes malentendantes elles-mêmes.

Des outils utiles créés bien avant la pandémie

Dès la parution du guide « *Bien s'équiper en appareils auditifs* » par le Bucodes SurdiFrance, Audition Québec a été emballée par la pertinence d'un tel document. Elle a communiqué avec le Bucodes SurdiFrance pour obtenir la permission de l'adapter à la situation au Québec, ce qui ne fut pas une mince

Le cinéma sur sa terrasse

Quand on ne peut pas aller au cinéma, c'est lui qui vient à vous. Tel est le principe de la plateforme la TOILE qui propose des films en vidéo à la demande sélectionnés par les cinémas. (VOD: Video On Demand).

En période de confinement, c'est un bon moyen de regarder des films tout en soutenant le cinéma que l'on souhaite. En effet, une fois le film sélectionné, il faut aussi choisir le cinéma dans lequel on souhaite le voir. Il est possible de choisir son cinéma fétiche dès le début en créant son compte. Rien n'empêche par la suite de faire une infidélité et d'aller voir un film ailleurs. Il ne reste donc plus qu'à passer à la caisse (entre 1 et 5 € selon le film choisi), s'installer confortablement sur son canapé ou chaise longue pour passer un bon moment de ciné à domicile. Il est possible de voir le film dans un délai de 48 heures une fois le paiement validé.

Revoir certains films, en découvrir de nouveaux est un réel plaisir durant ce temps hors normes.



Les films français ne sont pas sous-titrés. Qu'à cela ne tienne! J'ai contacté le cinéma dans lequel j'ai l'habitude d'aller en réel et maintenant en virtuel. Il me semblait logique et normal qu'une version sous-titrée pour sourds et malentendants soit disponible par ce moyen. Les personnes du cinéma ont été très réactives; l'accessibilité est une valeur qu'ils ont à cœur de défendre. Ils ont contacté les personnes de La Toile dont la réponse fut:

« Notre logiciel de streaming, ne fonctionne pas avec un système de changement de sous-titres. Tous les sous-titres sont en fait incrustés dans l'image. Il existe un film ou deux sur lesquels on peut mettre ou non des sous-titres, ce sont les quelques films sur lesquels nous avons commencé à tester des nouveaux logiciels pour permettre les sous-titres sourds et malentendants. Le passage sur ce nouveau logiciel va nous demander de racheter tous les sous-titres pour sourds et malentendants et d'encoder à nouveau tous les films, 400 à ce jour. C'est un gros chantier pour nous qui va prendre plusieurs mois (et beaucoup d'argent). On travaille dessus et dès qu'on pourra on commencera le changement. »

Même si c'est loin d'être concrétisé, la demande a été entendue et le chantier est en cours.



En parallèle, suite à des recommandations amicales et familiales, j'ai souhaité voir certaines émissions d'ARTE. Je me suis heurtée à l'absence de sous-titrage. J'ai donc pris mon clavier, très sollicité mais ne rechignant pas à l'ouvrage, pour contacter le service téléspectateurs de cette chaîne. Je leur ai signalé qu'il m'était impossible de voir certaines émissions dont mes amis me parlaient, que cela conduisait donc à un isolement social néfaste, que les malentendants avaient aussi le droit de regarder les chaînes qu'ils souhaitaient. J'ai terminé en soulignant que la carence de sous-titrage pour personnes sourdes et malentendantes était discriminatoire. La réponse suivante est venue quelques jours plus tard:

« Madame, nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre chaîne. Le sous-titrage pour sourds et malentendants n'est pas systématiquement proposé pour tous les programmes d'ARTE en France. Il existe pour quasiment tous nos films, séries et fictions de première partie de soirée ainsi que pour une grande partie de nos documentaires et magazines. La présence de ces sous-titres est toujours signalée par une icône en début de programme. Vous pouvez également retrouver tous les sous-titres disponibles en replay. Conscients que notre système actuel ne permet pas de satisfaire pleinement les attentes des personnes sourdes et malentendantes, notre Direction des programmes met tout en œuvre pour augmenter progressivement la part des programmes sous-titrés sur ARTE. Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons d'agréables moments en votre compagnie. Cordialement »

Puissions-nous rêver au jour où ce combat pour le sous-titrage sera gagné. Avoir accès à la culture quel que soit le média, est une revendication légitime qu'il convient de faire valoir.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement du cinéma VOD, voici le site de La Toile:

<https://www.la-toile-vod.com/>

■ Rachel Poirier

Série Skam France

Début mars, j'ai vu un article annonçant que la saison 5 de la série Skam France serait consacrée à la surdité. J'ai profité du confinement pour aller voir de plus près comment ce sujet était abordé. J'ai pu voir l'intégralité des cinq saisons après avoir demandé les liens pour les saisons 1 et 2 qui n'étaient pas disponibles directement avec le sous-titrage.



La série Skam France est une adaptation de la série norvégienne Skam (honte). Chaque saison, on suit un personnage avec une problématique particulière. Les dialogues sont jeunes, dynamiques, loin d'être mièvres comme dans certaines séries ados. J'ai vraiment apprécié tout au long de la série la mise en avant du respect, du dialogue qui permet d'avancer, de la solidarité.

La saison 1 campe le décor, les personnages, rien de transcendant mais nécessaire à la suite. La saison 2 est placée sous le signe de la force d'un groupe soudé. La saison 3 aborde l'orientation sexuelle. La saison 4 concerne l'intégration (religieuse, amicale...). La saison 6 arrive bientôt et semble aborder le problème de la bipolarité.

Et la saison 5 qui nous intéresse donc plus particulièrement aborde la surdité. La première scène du premier épisode vaut toutes les sensibilisations que l'on peut faire auprès de jeunes notamment sur les traumatismes sonores. Tout au long des épisodes de cette saison sont abordés de nombreuses thématiques : acouphènes, surdité, malentendance, Langue des Signes Française, français oral, appareillage, implant... Tous ceci est traité sérieusement et avec humour à la fois.

La diversité des thèmes abordés tout au long de la saison permet de dresser un portrait général et

complet de la déficience auditive. L'acceptation du handicap est abordée de façon juste en montrant qu'il s'agit d'un processus personnel mais où l'entourage familial et amical joue un rôle essentiel de soutien bien que parfois totalement désarçonné. L'importance du réseau associatif est bien décrite.

La déficience auditive dans les médias se cantonne très souvent à la LSF, ce qui ne reflète pas la réalité et la diversité du handicap auditif. Cette série a le mérite de ne pas s'arrêter à cet aspect même si des personnes sourdes signeuses sont présentes, ce qui est normal. Pour l'anecdote et pour ceux qui connaissent Titi et Lulu, vous apercevrez l'une d'elles dans un des épisodes.

Visionner cette série a été un moment agréable et me donnant envie de la faire connaître. Donc à vos écrans !

Pour regarder c'est par ici :

<https://www.france.tv/slash/skam-france/>

Pour en savoir plus, c'est par là :

<https://www.telerama.fr/series-tv/pourquoi-la-serie-skam-france-sedu-it-elle-tant-les-adolescents,n6309487.php>

■ Rachel Poirier



Nos associations & sections



Bucodes SurdiFrance | Maison des associations du XVIII^e boîte n°83 | 15, passage Ramey | 75018 Paris
Tél. : 09 72 45 69 85 | contact@surdifrance.org | www.surdifrance.org

02 ASMA
Association des Sourds et Malentendants de l'Aisne
37, rue des Chesneaux
02400 Château-Thierry
Tél. : 03 23 69 02 72
asma.aisne@gmail.com

12 Section ARDDS 12 Aveyron
ARDDS MDA Claude Dangles
15 avenue Tarayre - 12000 Rodez
section.aveyron.ardds@gmail.com
<https://www.ardds12.yo.fr/>

13 Surdi 13
Maison de la Vie Associative
Le Ligourès, place Romée de Villeneuve
13090 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 64 13 57
Fax : 09 59 44 13 57
contact.surdi13@gmail.com
www.surdi13.fr

14 Oreille et Son
Section de l'ADSM Surdi 50 pour le Calvados
La maison des associations
7, rue Neuve Bourg l'Abbé
14000 Caen - Tél. : 07 69 40 28 14
E-mail : oreille.et.son@gmail.com
Blog : <http://oreilleetsoncalvados.overblog.com/>

15 Surdi 15
Maison des associations
8, place de la Paix - 15000 Aurillac
Port. : 06 70 39 10 32
surdi15@hotmail.com
<https://surdi15.wordpress.com/>

22 Section ARDDS 22 « La Bande Son »
15^{bis}, rue des Capucins
22000 Saint-Brieuc
Tél. : 06 88 73 45 81 sms seulement
section22@ardds.org

25 Section ARDDS 25 Franche Comté
9, rue des pommiers - 25400 Exincourt
Tél. : 06 33 27 42 86 sms seulement
section25@ardds.org

29 Association des Malentendants et Devenus Sourds du Finistère - Souridine
49, rue de Kerourgué
29170 Fouesnant
Tél. : 02 98 51 28 22
assosouridine@orange.fr
<http://asso-souridine.blogspot.fr>

29 Surdi'Iroise Association de Sourds, Devenus Sourds et Malentendants
Mairie de Plabennec
1, rue Pierre Jestin - 29860 Plabennec
Tél. : 02 98 21 33 38
www.surdiroise.fr
contact.surdiroise@gmail.com

30 Surdi 30
70 A, route de Beaucaire - 30000 Nîmes
Tél. : 04 66 84 27 15
SMS : 06 16 83 80 51
gaverous@wanadoo.fr
www.surdi30.fr

31 AMDS Midi-Pyrénées
Chez M. Bernard Descosy
7, rue d'En Séguret - 31590 Verfeil
contact@amds-midi-pyrenees.asso.fr
www.amds-midi-pyrenees.asso.fr

33 Audition et Écoute 33
Chez Madame Lambard
96, rue Marcelin Berthelot
33000 Bordeaux
secretariat.ae33gmail.com

34 Surdi 34
Villa Georgette
257, avenue Raymond-Dugrand
34000 Montpellier
SMS : 07 87 63 49 69
contact@surdi34.fr
www.surdi34.fr

35 Keditu Association des Malentendants et Devenus sourds d'Ille-et-Vilaine
Maison Des Associations
6, cours des alliés - 35000 Rennes
SMS : 06 58 71 94 60
contact@keditu.org
www.keditu.org

38 Section ARDDS 38 Isère
29, rue des Mûriers
38180 Seyssins
Tél. : 04 76 49 79 20
ardds38@wanadoo.fr
malentendant38.org
Antenne Drôme-Ardèche
ardds.38.26.07@free.fr

44 Section ARDDS 44 Loire - Atlantique
11, rue des aigrettes
44860 Saint-Aignan de Grand Lieu
Port. : 06 50 31 31 29
section44@ardds.org

49 Surdi 49
Espace Frédéric Mistral
4, allée des Baladins - 49100 Angers
contact@surdi49.fr
<http://surdi49.fr>

50 ADSM Surdi 50
Les Unelles
rue Saint-Maur
50200 Coutances
Tél./Fax : 02 33 46 21 38
Port./SMS : 06 81 90 60 63
adsm.surdi50@gmail.com

Antenne Cherbourg
Maison O. de Gouge
rue Île-de-France
50100 Cherbourg Octeville
Tél. : 02 33 01 89 90-91 (Fax)

54 SurdiLorraine
Espoir Lorrain des DSME
2, rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
SMS : 06 95 03 75 54
surdilorraine@gmail.com
surdilorraine88@gmail.com
surdimeuse@gmail.com
www.surdilorraine.fr

56 Oreille-et-Vie, association des MDS du Morbihan
11 P. Maison des Associations
12, rue Colbert - 56100 Lorient
Tél./Fax : 02 97 64 30 11 (Lorient)
Tél. : 02 97 42 63 20 (Vannes)
Tél. : 02 97 27 30 55 (Pontivy)
oreille-et-vie@wanadoo.fr
www.oreilleetvie.org

56 Section ARDDS 56 Bretagne - Morbihan
106, avenue du 4-Août-1944
56000 Vannes
Tél./Fax : 02 97 42 72 17

57 Section ARDDS 57 Moselle - Bouzonville
4, avenue de la Gare - BP 25
57320 Bouzonville
Tél. : 03 87 78 23 28
ardds57@yahoo.fr

59 Association des Devenus-Sourds et Malentendants du Nord
Maison des Genêts
2, rue des Genêts
59650 Villeneuve d'Ascq
SMS : 06 74 77 93 06
Fax : 03 62 02 03 74
contact@adsm-nord.org
www.adsm-nord.org

61 Association des malentendants et devenus sourds de l'Orne
2 Lotissement
Les Safrières - Rabodanges
61210 Putanges-le-lac
amds.orne@gmail.com
amds-orne.e-monsite.com

62 Association Mieux s'entendre pour se comprendre
282, rue Montpencher - BP 21
62251 Henin-Beaumont Cedex
Tél. : 07 81 29 57 91
mieuxsentendre@sfr.fr
<http://http://assomieuxsentendre.fr/>

63 Section ARDDS 63 Puy-de-Dôme
Malentendants 63 / section ARDDS 63
16, rue Jean Mermoz
63190 Lezoux
malentendants63@gmail.com

64 Section ARDDS 64 Pyrénées
Maison des sourds
66, rue Montpensier
64000 Pau
Tél. : 05 59 05 50 46
section64@ardds.org

Antenne Côte basque
Maison pour tous :
6, rue Albert-le-Barillier
64600 Anglet
SMS : 06 78 13 52 29
section64B@ardds.org

68 Association des Malentendants et Devenus Sourds d'Alsace
63a, rue d'Illzach
68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 43 07 55
christiane.ahr@orange.fr

69 ALDSM : Association Lyonnaise des Devenus Sourds et Malentendants
c/o Locaux Motiv
10^{bis}, rue Jangot
69007 Lyon
aldsm69@gmail.com
www.aldsm.fr

72 Surdi 72
Maison des Associations
4, rue d'Arcole
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 27 93 83
surdi72@gmail.com
<http://surdi72.wifeo.com>

75 ARDDS Nationale - Siège
Maison Vie Associative et Citoyenne du XX^e
18-20, rue Ramus
75020 Paris
contact@ardds.org
www.ardds.org

75 Section ARDDS Île-de-France
14, rue Georgette Agutte
75018 Paris
Tél. : 06 87 61 39 51
arddsidf@ardds.org

75 AUDIO Île-de-France
20, rue du Château d'eau
75010 Paris
Tél. : 01 42 41 74 34
paulzyl@aol.com

75 AIFIC Association Île-de-France des Implantés Cochléaires
Siège social
Hôpital Rothschild
5, rue Santerre - 75012 Paris
Adresse postale
10, chemin des Côtes
28130 Saint-Martin-de-Nigelles
aific@orange.fr
www.aific.fr

76 Surdi76
La Maison Saint-Sever
10/12, rue Saint-Julien
76100 Rouen
association.surdi76@gmail.com

78 Durd'oreille
Secrétariat
5, avenue Général Leclerc
78160 Marly-le-Roi
SMS : 06 37 88 59 45
durdoreille7892@gmail.com
<http://perso.numericable.fr/durdo>

84 ACME - Surdi 84
3, allée du bois joli
30650 Rochefort-du-Gard
Tél. : 04 90 25 63 42
06 04 40 76 73
surdi84@gmail.com
surdi-84.webnode.fr

85 Section ARDDS 85 Vendée
Maison des Associations de Vendée
184, boulevard Aristide Briand
85000 La-Roche-sur-Yon
Tél. : 06 08 97 44 33
ardds85@orange.fr

87 Section ARDDS 87 Haute-Vienne
Tél. : 06 78 32 23 33
ardds87@orange.fr

94 FCM 94 Fraternité pour la Communication des personnes Malentendants du 94
Tél. : 01 48 89 29 89
malentendant@orange.fr
www.malentendant.org

Retrouvez également
6 millions
de malentendants

SUR facebook et twitter

Malentendants, devenus-sourds... ne restez plus seuls!